

Faire face aux risques

Les risques et la précarité dans les mines
artisanales et à petite échelle en République
démocratique du Congo

Sara Geenen
Sarah Katz-Lavigne



The IOB Working Paper Series seeks to stimulate the timely exchange of ideas about development issues, by offering a forum to get findings out quickly, even in a less than fully polished form. The IOB Working Papers are vetted by the chair of the IOB Research Commission. The findings and views expressed in the IOB Working Papers are those of the authors. They do not necessarily represent the views of IOB.

Institute of Development Policy

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@uantwerp.be

<http://www.uantwerp.be/iob>

WORKING PAPER / 2025.04

ISSN 2294-8643

Faire face aux risques

Les risques et la précarité dans les mines artisanales et à petite échelle en République démocratique du Congo

Sara **Geenen** and Sarah **Katz-Lavigne**

contact: sara.geenen@uantwerpen.be, sarah.katz-lavigne@uantwerpen.be

March 2025



University of Antwerp
IOB | Institute of
Development Policy

Faire face aux risques : Les risques et la précarité dans les mines artisanales et à petite échelle en République démocratique du Congo

Sara Geenen
Sarah Katz-Lavigne

Résumé

Qu'est-ce qu'un risque, et pour qui ? Les initiatives transnationales en matière de chaînes d'approvisionnement ont une façon particulière de définir le risque dans les chaînes d'approvisionnement, qui constitue la base des programmes de diligence raisonnable et des initiatives de signalement d'incidents. Dans ce papier, nous soutenons que ces programmes ignorent souvent les expériences des travailleurs miniers en matière de risque, y compris l'incertitude liée à leurs revenus, à la production et aux prix, ainsi que les façons dont ils gèrent ces risques, comme les mécanismes de solidarité entre les travailleurs miniers et les conventions informelles. Nous mobilisons le concept de précarité pour comprendre l'environnement dans lequel ces mineurs travaillent et vivent.

Introduction

Les temps sont incertains. Dans les médias comme dans la vie de tous les jours, il n'y a guère d'échappatoire à ce mot d'esprit. Les relations géopolitiques, les guerres, le climat, la biodiversité, et les pandémies semblent nous murmurer qu'il n'y a plus de certitudes. Des milliards de personnes à travers le monde en subissent les conséquences au quotidien. De l'autre côté, dans le monde des affaires, la gestion de risques devient de plus en plus capitale. Les stratégies de gestion de risques dans la chaîne d'approvisionnement sont devenues habituelles et partie intégrale des activités principales de l'entreprise. L'objectif est d'identifier, d'évaluer, de mitiger et de faire le suivi des risques, tout cela dans le but de protéger le chiffre d'affaires. Dans un contexte de chaînes de valeur mondiales, cette gestion de risque prend de plus en plus un caractère international et oblige les grandes entreprises à mieux comprendre leurs sources d'approvisionnement de minerais et les risques qui pourraient y être associés.

Ce papier se concentre sur la chaîne d'approvisionnement des minerais, plus spécifiquement le cobalt, la cassitérite, le coltan et l'or de la République Démocratique du Congo (RDC). Au niveau international ce pays est présenté comme un exemple type d'une région dite à haute risque. Il constitue un drapeau rouge pour les consommateurs finaux préoccupés par le travail des enfants, les conflits et les violations des droits de la personne, et par conséquent, pour les entreprises dirigeantes qui utilisent ces matières premières dans leurs produits. Le problème, cependant, est que ces entreprises dépendent fortement de l'approvisionnement de la RDC, en particulier pour le cobalt, un élément critique dans les batteries lithium-ion, y compris pour les véhicules électriques. Dans ce contexte et du point de vue de ces entreprises, la gestion des risques devient encore plus capitale.

Mais qu'est-ce que ce drapeau rouge cache ? Dans ce papier, nous présentons d'abord la perspective sur la gestion des risques de la part des entreprises qui œuvrent en aval de la chaîne d'approvisionnement. Dans cette perspective, la notion de devoir de diligence est clé. Ensuite, et sur base des données collectées dans le sud-est (région productrice du cobalt) et l'est (région productrice de la cassitérite, du coltan et de l'or, communément appelés 3TG), nous présentons la perspective des

travailleurs dans les mines artisanales et à petite échelle (EMAPE). Nous essayons de comprendre comment ils perçoivent et gèrent les risques. Dans la discussion, nous mobilisons le concept de la précarité pour comprendre l'environnement dans lequel ils travaillent et vivent.

Ce papier cadre dans une série produite par le projet « Conduire au Changement : Mettre les petits producteurs aux commandes de la réglementation de la chaîne d'approvisionnement en minerais » (FWO, G023822N, 2022-2025). Les données ont été collectées en 2023 dans la province de Lualaba au sud-est, et la province du Sud-Kivu à l'est, par deux équipes de chercheurs. Au total, plus de 225 entretiens et 13 groupes de discussion (focus groups) ont été réalisés dans les sites miniers autour de Kolwezi et à Kolwezi. Dans le Sud-Kivu (Bukavu, Nyabibwe, Mwenga, Luhhi et Nzibira), plus de 350 entretiens individuels et 12 groupes de discussion ont été réalisés. Les deux équipes ont visité plusieurs sites miniers et ont également observé et documenté, par des rapports, des photos et des vidéos les rythmes et enjeux de la vie dans les sites miniers artisanaux.

Revue de la littérature

Dans cette section nous présentons une brève synthèse de la littérature sur les risques d'un part, et la précarité d'autre part. Ces deux concepts devraient nous permettre de concilier les vues 'en aval' et 'en amont' des chaînes d'approvisionnement : notamment comment les risques sont produits par les acteurs puissants de la chaîne, et comment ils sont vécus par les acteurs qui se trouvent 'en bas'.

Les risques¹

L'incertitude, l'imprévisibilité et les inconnues de la vie sont généralement considérés comme des faits acquis. Pourtant, en Occident des chercheurs en sciences sociales, issus de disciplines aussi diverses que la psychologie, l'économie comportementale, la sociologie, l'anthropologie, la géographie et l'économie politique se sont tous penchés sur la question de savoir comment les gens font face à cette situation.

Dans cette perspective occidentale, le risque est défini comme la « probabilité statistique d'un résultat en combinaison avec la gravité de l'effet interprété comme un 'coût' » (Boholm, 2003 : 160). En utilisant suffisamment de données et de modèles mathématiques, la probabilité de résultats (non souhaités) peut être prédite et donc rendue « gérable ». L'incertitude calculée sous forme de « risque » informe donc la plupart des stratégies actuelles de prévention ou de gestion, par exemple en matière de gouvernance environnementale (Stanley, 2013) ou de sécurité (Amoore, 2013). Pourtant, les psychologues et les économistes comportementaux reconnaissent depuis longtemps que la prise de décision n'est pas seulement guidée par des choix rationnels et des calculs coûts/bénéfices (Tversky et Kahneman, 1986). En outre, les anthropologues ont montré que les risques sont socialement et culturellement construits (Alaszewski, 2016). Une grande partie de cette recherche est tributaire des travaux de Mary Douglas (1966 ; Douglas et Wildawsky, 1982), qui établit une distinction entre le « danger » (auquel toutes les sociétés sont confrontées) et le « risque », c'est-à-dire les dangers dont les sociétés choisissent de s'inquiéter et auxquels elles répondent par le recours à la magie et aux forces surnaturelles. Dans la littérature sur le risque dans les sociétés modernes occidentales, c'est le concept de « société du risque » du sociologue Ulrich Beck (1992) qui a eu le plus d'influence. Beck affirme que la nature complexe du développement industriel moderne produit plus de conséquences imprévues que jamais (et souvent désastreuses), ce qui nous expose à un niveau de risque élevé. Bien qu'il s'agisse d'une notion convaincante, le défaut de l'argument de

¹ Cette section a été adaptée de l'article *Underground Dreams* (Geenen, 2018).

Beck semble être le caractère universel et inévitable qui est attribué au marché mondial dans la production de ces risques, ce qui nie l'agencement de certains acteurs, comme les décideurs politiques ou les entreprises.

En réponse à cela, les géographes critiques et les économistes politiques ont concentré leur attention sur qui produit ces risques et dans quel but. Citant Dillon (2008) et Martin (2007) qui ont avancé cet argument dans le domaine des études de sécurité, Anna Stanley (2013) considère que le risque environnemental se situe à l'intersection du capital et de la régulation. Il s'agit d'une pratique de connaissance

qui est partie intégrante du fonctionnement et des arrangements de pouvoir et de légitimité présents dans l'économie politique capitaliste libérale, ainsi qu'un mode de régulation en soi - une technique pour permettre, gérer et produire des populations, des corps et des circonstances qui aident à constituer les formes d'action associées au libéralisme et au capitalisme (idem : 7).

En tant que pratique de connaissance, le risque occulte également les géographies inégales et « considère les inégalités et la dépossession comme des faits naturels de phénomènes aléatoires » (idem : 13), les vies qui sont dépossédées ou qui ont les effets les plus néfastes sur la santé étant considérées comme « les chiffres malchanceux de l'existence » (idem : 10). Dans leur article sur le secteur minier, Jody Emel et Matthew Huber (2008) affirment que la prévalence accordée aux « risques néolibéraux » (risques financiers et de marché supportés par les entreprises) dans les négociations contractuelles conduit à une distribution très inégale des bénéfices. Il s'agit d'une décision politique, motivée par la Banque Mondiale qui pousse les gouvernements africains à offrir des conditions fiscales attrayantes aux entreprises. Comme le disent Emel et Huber (2008 : 1397) :

le capital prend des risques et les chiffres le prouvent. Pendant ce temps, les risques sociaux et écologiques communément vécus, mais obstinément non quantifiables et non tarifés, supportés par les communautés locales, sont considérés comme de simples coûts 'externalisés' de la conduite des affaires.

En d'autres termes, seuls les coûts attendus du capital sont considérés comme des risques nécessitant une réponse anticipée. Les coûts sociaux et écologiques potentiels pour les communautés locales, qui ne peuvent pas être facilement quantifiés, ne sont pas considérés comme un risque (pour ces communautés), mais comme une externalité négative inévitable.

Avec l'essor des cabinets d'audit et de consultance en matière de risques, la gestion des risques elle-même est devenue une industrie importante (Skinner, 2000 ; Kemp et al, 2012). Plus encore, certaines formes de risque sont considérées comme positives, comme une « opportunité d'innovation et d'accumulation qui ne peut pas seulement être gérée, mais dont on peut tirer profit » (Emel et Huber, 2008 : 1397). Comme le montrent les recherches de Miyakazi (2006) et de Garsten et Hassenström (2003), les traders financiers construisent leur statut en prenant et en gérant des risques. Garsten et Hassenström soulignent la distinction que les traders font entre les risques pris dans le cadre des transactions (qui peuvent être gérés) et les risques associés au fonctionnement du marché mondial (dont ils ne pensent pas être responsables, selon l'interprétation de Beck). Cela leur permet, par exemple, d'imputer la responsabilité de la crise financière au « marché ». En conclusion, la production du risque est très utile pour le capital.

Les risques font donc l'objet de luttes politiques, par lesquelles des acteurs financièrement et politiquement puissants définissent ce qui est risqué et ce qui ne l'est pas, comment et dans quelle mesure les risques doivent être gérés, qui est responsable et qui peut être accusé.

La précarité²

Des milliards de personnes à travers le monde luttent quotidiennement pour gagner un peu d'argent, sans bénéficier d'un emploi fixe et d'un salaire stable, ni de la sécurité psychologique (relative) qui l'accompagne. La précarité semble être la condition de base de leur vie. Le concept de précarité a été développé en Occident, au début du 21^e siècle, pour comprendre la transition d'emplois stables dans le cadre d'un régime de travail fordiste vers des régimes de travail flexibles. Les régimes de travail flexibles s'appuient sur une main-d'œuvre temporaire, informelle, occasionnelle et bon marché, qui peut être rapidement mobilisée et libérée en réponse aux demandes du marché mondial (Mezzadri 2010). Bien qu'il ait été initialement développé dans un contexte occidental, le concept de précarité s'avère utile pour analyser la main-d'œuvre le long des chaînes d'approvisionnement mondiales d'aujourd'hui (Siegman et Schiphorst 2016).

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont organisées par des entreprises dirigeantes (« lead firms ») qui dirigent des réseaux complexes de fournisseurs et de sous-traitants engagés pour effectuer des tâches spécifiques. Confrontées à des pressions concurrentielles, ces entreprises s'efforcent constamment de réduire les coûts de production en comprimant les prix, les délais de production et les coûts de main-d'œuvre au long de la chaîne d'approvisionnement, tout en respectant une série de normes techniques, de qualité et d'éthique. Cette tendance est d'ailleurs très visible quand il s'agit des chaînes d'approvisionnement dites « vertes » ou « durables » ; Ponte (2019) parle « d'accumulation du capital vert ».

Cette situation a des conséquences contradictoires pour les travailleurs. D'une part, il y a un besoin croissant de travailleurs hautement qualifiés possédant une expertise spécifique ; d'autre part, il y a une demande de main-d'œuvre dite « peu qualifiée », bon marché et flexible. Cela crée un marché du travail segmenté, où les travailleurs considérés comme peu qualifiés sont généralement embauchés pour des contrats à court terme et des emplois à temps partiel, tout en bénéficiant d'une protection sociale moindre, voire inexistante, d'un salaire inférieur et des avantages non salariaux moindres. Lorsque les emplois ne sont pas enregistrés et ne sont pas protégés par la législation nationale du travail ou les normes internationales du travail, ils sont informels. Ces travailleurs peuvent être embauchés dans des emplois informels par des entreprises formelles ou des entreprises opérant à la limite de la formalité. L'informalisation, qui est un moyen courant de réduire les coûts de main-d'œuvre, devient ainsi un élément fonctionnel des chaînes d'approvisionnement mondiales (Phillips 2011). En même temps, les États néolibéraux, dans le but d'attirer les investissements étrangers directs, ont réduit progressivement la protection du travail et la protection sociale.

La précarité est donc la condition historique du travail dans ce système capitaliste néolibéral (Kasmir 2018). Elle est en premier lieu associée à la précarité de l'emploi et à l'insécurité de l'emploi, mais aussi à de faibles revenus, à l'absence de protection sociale, à l'absence de protection sur le lieu de travail, à des conditions de travail préjudiciables et à l'absence de voix collective (Standing 2011, Siegman et Schiphorst 2016). Dans ce sens elle représente tout le contraire de ce que l'Organisation Internationale de Travail prévoit dans son agenda de « travail décent ». Cette précarité se traduit non seulement par une détérioration des conditions matérielles, mais aussi par une baisse du bien-être et un état psychologique d'anxiété, de perte, de marginalisation et de dévalorisation (Siegman et Schiphorst, 2016). Bien que ces sentiments soient universellement humains, Judith Butler (2004) a attiré notre attention sur le fait que la précarité est différente de la condition universelle qu'elle appelle « precariousness », parce qu'elle est inégalement répartie. Dans les chaînes

² Cette section a été adaptée sur base d'un draft sur lequel travaillent Sara Geenen, Anuarite Bashizi et Elie Lunanga.

d'approvisionnement mondiales actuelles, elle est principalement vécue par les travailleurs peu qualifiés et moins rémunérés, qui sont davantage exposés aux risques (santé, sécurité, conflits) et qui sont souvent racialisés.

Les risques : les perspectives en aval

Depuis la fin du 20^{ème} siècle la production mondiale est organisée dans des chaînes d'approvisionnement qui s'étendent sur tous les continents, et qui sont coordonnées par des entreprises dirigeantes. Dans ces chaînes, de nombreux problèmes sociaux, économiques, politiques et environnementaux se manifestent. Qui en est responsable, comment peut-on réguler les chaînes d'approvisionnement pour y mettre fin, et est-ce que ces problèmes peuvent être gérés par des interventions dans les chaînes d'approvisionnement tout court ? Telles sont les questions au cœur des différents débats sur la gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement.

Depuis le début du 21^{ème} siècle il y a eu multiplication des initiatives de régulation non-étatique, privée ou multipartite (Partzsch et Vlaskamp, 2016) suite à des campagnes de publicité d'ONG et de société civile visant à mettre de la pression sur les entreprises pour mieux gérer et prévenir les abus dans leurs chaînes d'approvisionnement. Un principe clé dans ces initiatives est le devoir de vigilance (« due diligence ») qui appelle les entreprises dirigeantes à respecter les droits de la personne et mitiger les effets négatifs de leurs opérations, tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Le principe est ancré dans des instruments de droit souple (« soft law ») comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011. Les entreprises ont la responsabilité de mettre en place leur propre politique de vigilance (Schütte, 2019). A cet effet, il y a un essor de guides pratiques, de programmes, et de systèmes de traçabilité et de certification. Le guide le plus utilisé est le guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance, publié en 2016. Il définit le devoir de vigilance comme « un processus continu, proactif et réactif par lequel les entreprises peuvent s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme et ne contribuent pas aux conflits, et qu'elles observent le droit international et se conforment aux législations nationales, y compris celles qui concernent le commerce illicite de minerais et les sanctions des Nations Unies » (OCDE, 2016: 13).

Cette approche est basée sur les risques. Le guide de l'OCDE détaille les cinq étapes que les entreprises doivent parcourir afin d'identifier et gérer les risques (« effectifs ou potentiels ») et afin d'en atténuer l'impact négatif (OCDE, 2016 : 13). Pour les risques potentiels il s'agit de faire la prévention et l'atténuation, tandis que pour les risques réels des mesures de réparation doivent être mises en place (OCDE, 2023 : 19). Les risques sont définis « en lien avec les impacts négatifs que peut avoir le fonctionnement d'une entreprise, résultant soit de ses activités, soit de ses relations avec des tiers, y compris avec ses fournisseurs et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement » (OCDE, 2016 : 13). Annexe 2 du guide énumère les risques dans six catégories principales : les risques « concernant les atteintes graves lors de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais, comme le travail forcé, le travail d'enfants, ou les violations des droits de l'homme », « concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non-étatiques », « concernant les forces de sécurité publiques ou privées », « concernant la corruption et les fausses déclarations d'origine des minerais », « concernant le blanchiment d'argent », et « concernant le paiement des taxes, droits et redevances dus aux gouvernements ».

De plus en plus le principe de devoir de vigilance est aussi intégrée dans des législations au niveau national, surtout dans des pays européens ainsi qu'au niveau de l'Union Européenne (Schütte, 2019). Cette nouvelle approche est généralement évaluée comme plus prometteuse, car contraignante (Gustafsson et al., 2022). Mais elle fait face à une forte pression de la part de différentes lobbys des entreprises, dont certains se présentent comme étant constructive, mais cherchent en fait à affaiblir

la loi (Corporate Europe Observatory, 2021). Pour les entreprises, les systèmes de devoir de vigilance sont coûteux et les mécanismes de réparation pour des victimes doivent être évités.

De l'autre côté, il y a de études qui doutent qu'une approche basée sur le devoir de vigilance et les risques soit suffisante pour mettre fin aux problèmes dans les chaînes. Premièrement, il y a un risque de désengagement. Si le devoir de vigilance est aussi coûteux, la réaction logique des entreprises dirigeantes pourrait être de ne plus s'approvisionner dans certaines régions qui sont qualifiées de « haut risque ». Ce problème s'est manifesté après la déclaration de la loi américaine Dodd Frank, qui visait à mettre fin au lien entre l'exploitation de minerais en RDC et le financement du conflit ((Cuvelier et al., 2014). Ce « de facto embargo », comme on l'a appelé, a eu des conséquences néfastes sur les conditions socio-économiques au niveau local, en plus du fait que certaines régions, en particulier les mines d'or, ont connu plus de conflits plutôt que moins (Cuvelier et al., 2014 ; Geenen, 2012 ; Parker et al., 2016 ; Parker et Vadheim, 2017 ; Sarfaty, 2015 ; Stoop et al., 2018). Le risque de désengagement a désormais été pris au sérieux, et a déclenché un shift de paradigme, vers la notion de « approvisionnement responsable », qui centre plutôt l'inclusion des petits producteurs (Arian et al, 2025). « Engager » les petits producteurs, à travers des coopératives minières, dans les chaîne d'approvisionnement, devrait alors améliorer leurs conditions socio-économiques. Dans un document sur les principes directeurs de 2023 l'OCDE explique que les entreprises doivent aussi évaluer le risque de désengagement, et que « lorsque les entreprises sont en mesure de poursuivre la relation et apportent la preuve d'une amélioration réelle ou crédible sur la durée, cette approche sera souvent préférable à une rupture de la relation » (OCDE, 2023 : 21).

Deuxièmement, l'approche de devoir de vigilance risque de mener à une conformité cosmétique (« cosmetic compliance », Landau, 2019). Cela signifie que les entreprises se conforment formellement au devoir de vigilance et peuvent parfaitement suivre toutes les étapes d'un guide comme celui de l'OCDE, mais ne parviennent pas à avoir un impact réel dans les lieux de production (Landau, 2019 : 246 ; Postma et al, 2021). L'abondance de programmes et de guides pratiques pour la régulation des chaînes d'approvisionnement est énorme. Cela a aussi produit une culture florissante d'audits, avec de nombreuses firmes de consultances internationales qui s'y spécialisent. Au niveau local, il y a beaucoup de données qui démontrent que ces processus d'audit ne réussissent pas à capturer la situation réelle (Kemp et al, 2012, LeBaron et al, 2017). Lors d'un focus groupe organisé au Lualaba par le projet Conduire au changement, un participant expliquait comment les enfants sont cachés et les équipements sont distribués lorsqu'une équipe d'auditeurs (ou de visiteurs) arrive :

Si vous venez et vous dites c'est madame [auteur] et son équipe qui vient pour la visite ; là avant que vous entriez, on va donner les équipements à ces petits producteurs ; mais de manière non avisée, si vous vous retrouvez sur le site, je me dis les petits producteurs ne sont pas totalement protégés (focus groupe, Kolwezi, le 28 janvier 2023).

Ainsi, le processus de prévention, gestion et suivi des risques devient exclusivement technique et au moins partiellement déconnectée de la réalité dans les mines.

Un troisième critique, qui touche à un niveau encore plus fondamental, est que l'approche basée sur les risques suppose qu'on peut fixer une chaîne d'approvisionnement juste en remplaçant un mauvais maillon par un bon. Comme l'affirme Michael Gibb (2020) cela détourne notre attention des causes structurelles des problèmes persistent dans les chaînes d'approvisionnement. En bref, les dynamiques des chaînes capitalistes produisent les problèmes de travail forcé, la main d'œuvre moins chère, les violations des droits de la personne, et la pollution. Le système capitaliste en a besoin pour sa survie et son expansion.

Dans les régions sous étude, un très large éventail d'initiatives a été mis en place, principalement des programmes de devoir de vigilance et de traçabilité comme ITSCI, des programmes de certification comme ITOA, des programmes de suivi des incidents comme Kufatilia ou Matokeo, ou des programmes d'approvisionnement responsable comme Fair Cobalt Alliance (Katz-Lavigne et al, 2023). Un des programmes de suivi d'incidents, Kufatilia, repose sur la déclaration de différents types d'incidents, qui sont catégorisés dans une base de données et dont un suivi est fait par une coalition des organisations de la société civile (Akilimali et al, à paraître). Un de nos interlocuteurs qui travaille avec ce programme, nous donnait un large aperçu des types d'incidents qu'ils prennent en compte :

Par incident il faut comprendre par les entraves au droit de l'homme, à la santé, à la sécurité des exploitant et des toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement. Pour être précis, on suivait les cas d'éboulement, des morts par asphyxie, la présence des femmes enceintes, la présence des enfants, des militaires ou des personnes non éligibles en référence au droit de l'Union Européenne, de l'OCDE, le protocole régional de CIRGL, et tout ce que vous avez comme arsenal légale à certain nombre de personnes de ne pas se retrouver dans la chaîne d'approvisionnement pour ne pas l'entacher. C'était aussi parmi le travail que nous faisons pour suivre tout ça l'érection des barrières, soit par les militaires ou ceux des groupes armés [...] Un autre élément, nous suivions les cas de taxation illégales, des surtaxations, les cas de détournement (entretien, Bukavu, le 22 février 2023).

Le programme Kufatilia catégorise les incidents selon le guide de l'OCDE. Cependant, on peut se poser la question si cette catégorisation correspond à la manière dont les travailleurs et la population dans les sites miniers même vivent la situation, ainsi qu'à leurs priorités. Dans la section suivante nous présentons donc les données qui ont été collectées au Sud-Kivu et au Lualaba grâce à la participation des petits producteurs à ce projet de recherche, afin de construire une perspective alternative sur les risques.

Les risques : les perspectives en amont

Dans cette section nous essayons de construire une perspective alternative sur les risques. Inévitablement, cette perspective est basée sur une interprétation biaisée de la part de deux chercheurs occidentaux, qui ne vivent pas les mêmes réalités que les interlocuteurs. Tout en reconnaissant ce biais, nous avons opté pour une approche descriptive qui reste le plus proche que possible des récits de nos interlocuteurs. Ainsi, nous écrivons sur ce que nos interlocuteurs appellent « les interdits » et sur la notion du « creuseur responsable », avant d'écrire sur les accidents et les maladies (« la mort t'attrape » et « la mort t'attend »), la protection (les équipements de protection et la protection sociale), et enfin d'autres problèmes fondamentaux comme le prix, l'incertitude de la production, et l'incertitude liée à l'accès à la terre.

Les interdits

L'approche de devoir de vigilance basée sur les risques n'est pas connue par nos interlocuteurs, à l'exception de ceux qui sont directement impliqués dans l'une ou l'autre initiative. Comme notre recherche est orienté vers la participation des petits producteurs dans les initiatives éthiques de la chaîne d'approvisionnement, plusieurs questions dans notre guide cherchaient à approfondir notre connaissance de ces initiatives : leur visibilité, leur impact, la présence ou l'absence de la consultation, la gouvernance. Mais très tôt dans la collecte des données l'équipe a été frustrée par l'apparente absence des informations. La plupart des travailleurs dans les mines n'a jamais entendu parler des initiatives concrètes comme Kufatilia, Better Mining ou Fair Cobalt Alliance. Mais l'absence des informations, bien évidemment, est aussi une information en soi.

La visibilité des initiatives dans les sites est assez limitée, dans le sens qu'elles ne se présentent pas par de nombreux signes et pancartes très visibles. Cela est plutôt remarquable dans le contexte de la

RDC, où suite aux crises humanitaires une multitude d'ONGs internationales sont actives et généralement très visibles à travers des pancartes ou des véhicules avec leur logo. Aussi les politiciens et autres leaders donnent généralement une grande visibilité à leurs actions. Dans un autre papier dans cette série, Katz-Lavigne et al (à paraître) analysent cette faible visibilité de la part des initiatives de la chaîne d'approvisionnement comme une stratégie délibérée pour camoufler la présence et l'implication de grandes entreprises dans l'exploitation artisanale du cobalt, y compris pour ne pas nuire à leur réputation. Cependant, une chose est très visible dans les sites – et c'est plus le cas au Lualaba, où le contrôle des coopératives, des services étatiques et des acteurs internationaux est beaucoup plus strict à cause du boom de cobalt (Katz-Lavigne et al, à paraître ; Mwishamali et al, à paraître) – : les pancartes montrant ce qui est interdit. Certains interlocuteurs nous disaient ne rien connaître des initiatives. Quand on énumérait quelques noms concrets, ils ne réagissaient pas. Mais ils disaient bien connaître les « interdits ». Ils savent, par exemple, que le travail d'enfants et la présence des femmes enceintes ne sont pas tolérés dans le site.

Les pancartes montrant les interdits sont placées à des endroits stratégiques, comme l'entrée du site. Ils servent comme un rappel aux travailleurs qu'ils sont contrôlés et que le site est géré par la coopérative (Mwishamali et al, à paraître). Mais ils servent aussi pour pointer de doigt la responsabilité des travailleurs individuels. Aussi longtemps que vous ne consommez pas l'alcool et vous ne travaillez pas la nuit, ces pancartes semblent dire, le travail se passera sans soucis. Cela nous amène au point suivant.

Images 1-7. Les interdits dans les sites





Source : Equipe Conduire au Changement

Le creuseur responsable

La perspective visant à responsabiliser le travailleur individuel a été adoptée par beaucoup de nos interlocuteurs, qui affirment que la sécurité dans la mine dépend surtout de la manière dont les équipes travaillent. Ainsi, nombreux insistent sur la responsabilité individuelle. Lors d'un focus groupe au Lualaba, les participants ont même soutenu que :

[A] Il n'y a pas de risque ! Le risque c'est surtout lié à la façon dont vous travaillez votre puits ! [B] Tout dépend de la manière dont vous travaillez votre puits. Si je le travaille bien, je vais aller et m'enfoncer très loin. Mais il n'y aura jamais de risque (focus groupe, Kolwezi, mars 2023).

Il y a une forte conscience que « le creuseur risque sa vie » (entretien, Kolwezi, le 10 mars 2023) et que « chacun doit avant tout veiller à la sécurité de son lieu de travail » (entretien, Nyabibwe, le 23

mars 2023). Pour être capable d'anticiper les risques, il faut être un « bon creuseur ayant les yeux pour voir les dangers ». Si tu n'es pas un bon creuseur et que tu travailles « en désordre, tu seras surpris quand l'accident va se produire car tu n'avais tiré l'attention » (entretien, Kolwezi, le 14 mars 2023). Parfois les « bons creuseurs » avertissent leurs collègues et leur disent de ne pas entrer dans le puits, mais un « mauvais creuseur », qui se laisse aveugler par la promesse de richesse, entrera quand même (idem). Un constructeur raconte :

Les creuseurs quand ils sont entrain de creuser leur puits en profondeur et qu'ils ne le font pas bien, ils ne viennent pas chercher le constructeur pour qu'il le répare, ils continuent à y travailler sans s'inquiéter parce qu'ils calculent en se disant que si on informe, le puits devra être fermé pendant quelques jours pour raison de réparation et on ne gagnera rien et c'est cette négligence qui cause des morts. Mais s'ils informaient, dans ce cas le SAEMAPE [Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et à Petite Echelle] enverrait ses techniciens pour construire et ils travailleraient sans risque (entretien, Kolwezi, le 14 mars 2023).

Comme le disait un travailleur à Nzibira : « le premier risque c'est que si vous ne maîtrisez pas le puits, il peut vous tuer » (entretien, Nzibira, le 10 juillet 2023). Il faut donc « maîtriser » le puits. Cela implique être attentif à tous les détails, en utilisant tous ses sens pour percevoir des éventuelles fissures dans les plafonds, sentir l'odeur des fumées toxiques, entendre le bruit d'une coulée de boue qui approche, ou sentir la glissance d'un sentier qui descend brusquement. C'est un art qui s'apprend, et les anciens servent comme des guides pour les apprentis :

Lorsque quelqu'un arrive aujourd'hui pour la première fois, je vais lui dire que non, ne vas pas travailler sur le mur, à cause de la manière dont il se présente (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Le responsable du puits ou le PDG (président directeur général) prend aussi sa responsabilité là-dedans, en règle générale. Comme l'un d'entre eux nous explique :

Normalement quand un creuseur accepte de travailler dans notre puits, nous lui expliquons les conditions pour travailler avec nous. Nous lui disons que ici il est interdit de prendre de l'alcool ou de se bagarrer, pas d'ivresse, pas d'injures (entretien, Kolwezi, le 13 février 2023).

Au niveau des sites, les coopératives font aussi la sensibilisation. A plusieurs endroits, comme à Kamilombe, Mutoshi et Shabara, ils le font même sur base régulière, par exemple chaque jour ou chaque lundi – lors du rassemblement ou « mot du matin » (entretiens, Kolwezi, février 2023). À part les coopératives il y existe souvent des comités des creuseurs avec un président des creuseurs, ou des associations qui regroupent les travailleurs sur base de leur occupation (voir aussi Mwishamali et al, à paraître). C'est ainsi que la présidente des femmes laveuses nous explique qu'elle conscientise les autres femmes laveuses :

Oui la coopérative nous donne certaines directives comme par exemple ne pas entrer dans l'eau sans bottes pour éviter des infections. C'est pour notre bien car avec le travail que nous faisons dans l'eau sale on peut attraper des maladies. C'est pour cela qu'on essaie de se conscientiser entre nous (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Au site de Shabara, le président des creuseurs fait souvent la sensibilisation :

Il nous rappelle toujours que le creuseur ce n'est pas une personne qui se comporte comme un voyou, quelqu'un avec beaucoup de cheveux, et tout ça. Ce sont les conseils qu'ils donnent (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Cette citation montre aussi comment cette image de creuseur responsable est intégrée dans des idées sociétales sur la responsabilité, ce qui se traduit aussi dans l'apparence des personnes. Par

exemple, quelqu'un avec beaucoup de cheveux est considéré comme quelqu'un qui n'est pas responsable.

En bref, notre équipe était partie dans les sites, munie d'un questionnaire qui incluait quelques questions sur la responsabilité – ce qui pour nous, chercheurs, réfère au discours international sur l'approvisionnement responsable (Arian et al, 2025). Mais nos interlocuteurs l'ont interprété en se référant à la manière de travailler dans les sites. Comme le dit ce travailleur au Lualaba :

Si on me demande de travailler de manière responsable, c'est-à-dire que je dois bien travailler, pour que les endroits où il y a des dangers, que je ne puisse pas y toucher afin que je ne puisse me perdre, ou connaître un accident. C'est dans ce sens-là que moi je comprends [la notion de la responsabilité] (entretien, Kolwezi, mars 2023).

La mort t'attrape

Cependant, cette idée de responsabilité a clairement ses limites. Il y a une conscience généralisée que même avec toute la responsabilité du monde, le lieu de travail reste dangereux. La mort peut t'attraper à n'importe quel moment. Les nombreux accidents dans les sites miniers en témoignent, comme le font les expériences et les peurs de nos interlocuteurs. Un travailleur au Lualaba nous dit que la responsabilité dans ce travail est une illusion et qu'il faut vivre avec les risques :

L'histoire des minerais responsables qu'on est en train de raconter n'existe pas. Parce que dans tout travail, il y a des risques. Si ça tombe chez toi, c'est chez toi ! Si ça tombe chez ton ami, c'est chez ton ami ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Le type d'accident varie selon le type d'opération. Dans les mines à ciel ouvert, il y a risque de glissement de terre ou d'éboulement causé par l'instabilité de la terre. Dans les puits souterrains il y a risque d'éboulement, de blessure par de explosifs, d'asphyxie ou d'intoxication par des fumées toxiques. Les médias publient souvent des histoires sur les éboulements, qui très souvent résultent en mort d'hommes. C'est la peur de tous les travailleurs qui descendent en souterrain : de se retrouver là-bas, quand la terre commence à trembler et le puits mange ces *foreurs* (ceux qui travaillent avec un burin ou un marteau piquer pour extraire les roches) ou ces *peleteurs* (ceux qui évacuent les sacs avec le sable et les minerais). Mais la mort peut t'attraper de différentes manières. Dans les puits souterrains on utilise souvent des explosifs pour ouvrir le chemin, ce qui provoque des accidents si on ne gère pas bien :

Tu vois par exemple, pour l'utilisation des explosifs, c'est vraiment risqué car ça fait trembler le puits. Sur ce, on avise les autres de pouvoir sortir du puits pour ne pas connaître des accidents. Il y en a aussi qui les utilisent en désordre (entretien, Luhihi, le 19 mai 2023).

De nouveau, cet interlocuteur insiste que « normalement » ce travail est fait par des spécialistes (aussi appelés des *bouts de feu*) et on avise les autres. Mais si les explosifs sont utilisés « en désordre », cela peut causer des accidents. Un autre grand risque est lié au manque d'oxygène ou l'intoxication dans les puits, qui dépassent souvent les 30 mètres de profondeur permis par le Code Minier. Si le système d'aération, soit par des percées dans le plafond du tunnel, soit par un compresseur qui souffle de l'air dans le puits, ne fonctionne pas bien, les travailleurs à l'intérieur peuvent être victimes de l'asphyxie. Mais les travailleurs utilisent aussi des pompes diesel à l'intérieur des puits pour évacuer de l'eau. La présence des vapeurs de diesel qui s'échappent de la valve ou du tube de ces motopompes, cause des intoxications. Les travailleurs à l'intérieur du puits font des malaises ou peuvent mourir (Marijsse et Munga, 2021 ; Geenen et al, 2021). Comme un de nos interlocuteurs le confirme :

Nous travaillons avec des moteurs là-dedans pour nous apporter de l'air. Si une fois il y a une petite fuite d'air, elle cause des dégâts de mort à l'intérieur du puits (entretien, Mwenga, le 18 juillet 2023).

L'idée exprimée dans ces témoignages est que malgré toutes les mesures de prévention ou de précaution, les sites miniers présentent des dangers. Un petit événement, comme une fuite, peut avoir de grandes conséquences. Les travailleurs vivent avec des dangers au quotidien. Dans la section suivante nous détaillons leurs stratégies face à cette situation, oscillant entre la fatalité et la volonté de « maîtriser » les risques d'accident.

La prière et la prévention

Est-ce que les risques peuvent être évités ? Quelques interlocuteurs nous ont dit qu'ils croient seulement à la protection divine :

Moi je prie seulement Dieu. Quand j'entre et après le travail, je remonte, je remercie seulement Dieu, car c'est lui qui m'a gardé et protégé de tous les accidents (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Selon d'autres croyances, avoir de rapports sexuels à la veille d'une entrée dans un puits non seulement réduit les chances de trouver des minerais, mais augmente aussi les chances de connaître un accident :

Dernièrement, il y avait beaucoup d'accidents parce que les gens ne respectaient pas les esprits. Mais depuis que les gens ont commencé à respecter les esprits, il n'y a plus beaucoup d'accidents (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Un autre interlocuteur a fait une distinction entre les « petits éboulements » qu'on peut éviter, mais aussi le « grand éboulement » qui cause des catastrophes mais qui ne peut pas être évité (entretien, Luhiji, le 9 mai 2023). Un autre a référé aux facteurs externes en disant : « On ne sait pas éviter un accident. On ne sait pas que ça va arriver. La plupart de fois, les accidents arrivent quand il pleut. On glisse et on tombe » (entretien, Mwenga, le 24 juillet 2023).

Mais nos interlocuteurs ont également détaillé plusieurs stratégies en termes de prévention, dont la découverte, les constructions dans les puits, et les inspections réguliers. Premièrement, certains sites au Lualaba ont été aménagés à l'aide de machines pour créer des espaces à ciel ouvert où il y a moins de risques d'éboulement, aussi connu sous le nom de découverte :

Si aujourd'hui l'excellence [le ministre provincial des mines du Lualaba] a permis que nous puissions travailler dans l'état actuel [il parle de la mine à ciel ouvert communément appelée « bassin »], donc le risque a été réduit. Ce n'est plus ce risque-là tel qu'il y aura des morts ; donc tu es entré dans un endroit, et de manière inattendue, la mort survient. On a réduit le risque puisque comme on a fait le bassin, cela permet à toute personne de travailler dans l'assurance et dans une sécurité garantie (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Deuxièmement, ceux qui travaillent en souterrain savent que les constructions en bois à l'intérieur du puits sont capitales. Les foreurs qui avancent dans les tunnels sont chaque fois suivis par des *boiseurs*, de spécialistes en construction en bois : « Sans cela tu risques de mourir » (entretien, Luhiji, le 5 mars 2023). Ces spécialistes sont payés à la tâche, et se déplacent parfois de site à site pour aller offrir leurs services (Geenen et Bikubanya, 2024). Ils construisent généralement avec des troncs d'arbre. Dans certains sites, on utilise aussi des sacs de sable pour soutenir des parties de la mine (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Lorsqu'un puits bouge et devient instable, on fait des constructions avec du bois pour protéger, de telle sorte que même en cas d'affaissement du sol au-dessus des galeries, les roches qui se détachent vont se poser sur ces bois pour empêcher que ça ne puisse heurter quelqu'un. C'est ça qu'on appelle *kaala* (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Par rapport aux mesures de prévention d'accidents, un interlocuteur nous a dévoilé que parfois les constructions en bois dans le puits ne sont pas bien entretenues (il faut remplacer le bois de temps en temps parce que le bois est affecté), ou on ne construit pas faute de moyens (entretien, Nyabibwe, le 23 mars 2023).

Une autre mesure de prévention est de faire des inspections régulières.

Les mauvaises choses, c'est par exemple c'est dans le trou, pour que le trou soit bien il faut quoi ! il faut l'entretenir, l'entretenir c'est éviter des dangers, si tu vois une portion de terre fissurée, il faut l'enlever que ça reste bien parce que c'est éviter le danger (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Ces inspections peuvent être faites par des techniciens au niveau du puits (engagés par le PDG), par les coopératives ou par le SAEMAPE, le service gouvernemental qui doit encadrer et assister les exploitations artisanales et à petite échelle. Un PDG affirme que « chaque jour avant que les creuseurs ne descendent dans mon puits on fait le contrôle du puits pour s'assurer qu'il n'y a pas de danger, il faut voir si le puits est dans le même état qu'hier » (entretien, Kolwezi, le 13 février 2023). Dans différents sites d'exploitation artisanale, comme les sites de Kamilombe, UCK et Mutoshi au Lualaba, des inspecteurs de la coopérative qu'on appelle « mobiles » circulent dans le site et à l'intérieur des puits pour identifier des risques et prévenir le reste de l'équipe (entretien, Kolwezi, le 14 février 2023). Quand un endroit n'est pas sûr, ils mettent des bandelettes rouges pour empêcher que quelqu'un y entre. SAEMAPE peut aussi fermer le puits et « mettre de bandelettes rouges » quand le risque est trop élevé (entretien, Kolwezi, le 9 février 2023).

Aujourd'hui il n'y a pas de travail à cause de la pluie, il a plu abondamment hier et la terre n'est pas solide et comme ici c'est comme du sable c'est dangereux dans les puits. Comme le travail des autorités c'est de protéger alors ils ont interdit le travail aujourd'hui car, certains creuseurs n'écoutent pas, ils cherchent à travailler dans le puits même quand il a plu fortement, raison pour laquelle ceux qui dirigent le site interdisent pour protéger le creuseur (EMLKA38)

Cependant, certains interlocuteurs estiment plutôt que les bandelettes rouges indiquent de endroits riches en minerais que les services veulent cacher aux travailleurs : « À cet endroit il y a un danger ! mettez le rouge ! ils mettent le rouge, mais après ses coéquipiers viendront travailler au même endroit » (Lualaba\PKTSH21_Creuseur en dehors du site). Cela indique une certaine méfiance vis-à-vis des coopératives et les services de l'Etat, qui peut probablement être lié à un sentiment que ces derniers profitent beaucoup de l'exploitation, alors que les travailleurs se sentent exploités. En plus de cela, les inspections faites par le SAEMAPE à travers la coopérative sont payantes. Cela révolte plusieurs de nos interlocuteurs :

Mais si nous voyons que c'est un cas un peu dangereux nous faisons recours à la coopérative et celle-ci va envoyer ses techniciens venant de SAEMAPE pour arranger. Mais il faut savoir que ça se paie car avant qu'un technicien ne descende dans le puits pour faire le constat on doit le payer le *pondololo*. C'est l'habit sale avec lequel on travaille dans le puits, vous devez lui acheter cela mais c'est symbolique car ça veut dire qu'il faut lui donner l'argent (entretien, Kolwezi, le 15 mars 2023).

En bref, nos interlocuteurs oscillent entre un sens de fatalité – car la mort finira par t'attraper – et une idée qui est assez proche de la notion des risques présentée « en aval ». Selon cette dernière idée, les risques peuvent être identifiés et gérés en mettant en place certaines stratégies. La différence fondamentale, bien évidemment, est que pour les entreprises dirigeantes il s'agit des risques de réputation, alors que pour ces travailleurs c'est une question de vie ou de mort. Même si on se comporte de manière la plus « responsable » que possible, il n'y a pas à échapper à la mort.

La mort t'attend

Un autre aspect important est la question temporelle. La notion des risques promue par le concept de devoir de vigilance, assimile la notion de risques à celle d'incidents, en tant qu'occurrence ponctuelle d'une fatalité. Un tel incident peut être isolé et géré – comme le font les initiatives de suivi d'incidents. Même si les organisations derrière ne nient pas que ces incidents peuvent être partie intégrante des problèmes tout à fait structurels, cette approche peut créer une fausse impression. Elle peut rendre invisible les problèmes qui ne surgissent pas d'un coup, mais qui s'accumulent dans le corps d'un travailleur qui a une carrière de trente ans dans les mines, ou même à travers des générations – une sorte de « violence lente » (« slow violence », Nixon, 2011).

Par exemple, l'exploitation minière (artisanale tout comme industrielle d'ailleurs) induit des effets sur la santé qui se manifestent à long terme. Ils ne sont pas le résultat d'une exposition unique ou d'une imprudence qui cause un accident, mais d'une accumulation. Dans le rapport « La fièvre de l'or », Geenen et al (2021) présentent un large aperçu des maladies dont souffrent les travailleurs à Kamituga, le site artisanal au Sud-Kivu où ils ont conduit la recherche. Ils les catégorisent en maladies traumatiques, comme les douleurs musculosquelettiques et les maux de tête ; les maladies infectieuses, dont les plus importants sont la tuberculose et d'autres maladies pulmonaires, le VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles, et les maladies diarrhéiques ; et les maladies non-communicables, comme le stress et ce que plusieurs interlocuteurs appellent « la fatigue ». Cette fatigue, disent Geenen et al. (2021 : 53)

se manifeste au niveau de leur corps -par exemple des douleurs musculaires-, au niveau de leur apparence - les femmes soulignent qu'elles maigrissent et apparaissent plus vieilles, ou dans un manque de sommeil.

Cette perspective a été confirmée plusieurs fois lors de nos propres entretiens. En réponse à la question comment est la vie des gens qui font le travail de la cassitérite, un travailleur dit : « Ils ne mènent pas une bonne vie. C'est un travail qui fait vieillir très vite et qui crée des maladies dans le corps » (entretien, Nyabibwe, le 23 mars 2023). Un autre dit : « C'est un travail qui anéantit le corps, il y a beaucoup des risques, même si on dit « qui ne risque rien n'a rien » (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Même si ces travailleurs ne se font généralement pas consulter, à cause de manque de moyens ou manque de services de santé, et ne connaissent pas forcément les pathologies et leurs symptômes, ils sentent les souffrances dans leur corps. Ces souffrances sont exprimées dans le sens des « fatigues » qui sont ressentis ou un « vieillissement' du corps. Ces effets directs sont encore aggravés par des problèmes généralisés dans les sites miniers, comme la malnutrition ou la présence des infections comme la malaria ou le VIH (Geenen et al, 2021).

Les équipements de protection

Dans certains sites le port d'équipements de protection comme les casques, les bottes et les gilets est obligatoire. Pourtant, certaines coopératives les font payer (par ex un casque à 10 USD) (entretien, Luhihi, le 10 mai 2023). Quelques-uns de nos interlocuteurs insinuent que le matériel donné par des ONG est vendu par les coopératives :

Avant qu'ils arrivent, il y a un autre groupe qui était venu pour nous demander notre besoin en termes de matériel. Mais après qu'il nous ont pris de photos avec ce blanc, il sont rentrés avec leur salopette et casque. Puis on avait commencé à demander de l'argent pour en avoir, alors qu'avant on ne nous a pas dit que ça sera payant. La coopérative commençait à faire payer 10 USD pour avoir le salopette (entretien, Luhihi, le 6 mai 2023).

Cela renforce l'image des coopératives comme des instruments de captation de profits et de matériaux, ne facilitant pas une redistribution juste envers les travailleurs (Mwishamali et al, à paraître). Mais il se pose aussi un problème dans le sens que les travailleurs n'aiment pas porter les équipements qui sont mis à leur disposition. Souvent ces équipements leur dérangent lors du travail :

Dans cet angle, les équipements de protection individuelle ont des difficultés parce qu'ils paraissent comme un problème pour eux dans l'exécution de leur travail qui ne leur permettent pas d'entrer facilement dans les puits (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Ainsi on peut constater que les équipements ne sont portés que lorsqu'il y a de visiteurs externes : « Pour donner une bonne apparence, si on sait que tel jour il y aura tels gens qui viendront [...] on leur fait porter les casques » (entretien, Kolwezi, le 28 janvier 2023). Cette forme de protection qui est tellement encouragée par les initiatives internationales, à travers les coopératives, devient alors « cosmétique ». Elle ne semble pas répondre aux vrais besoins des travailleurs.

Images 8-9. Les équipements de protection



Source : Equipe Conduire au Changement

La protection sociale

Plusieurs mécanismes formels et informels de protection sociale s'entremêlent et sont mobilisés selon les besoins ou selon la disponibilité – même si aucun de ces mécanismes donne une sécurité qui va au-delà d'un soulagement temporaire. Tout d'abord, il y a plusieurs témoignages de l'entraide entre travailleurs :

Si tu te blesses au pied, ce sont les autres porteurs qui vont vous amener à la maison et personne ne vas prendre soin de vous-même pas ces chefs. Ils vont te dire que chacun vient de chez lui avec ça famine (entretien, Nyabibwe, le 19 mars 2023).

Mais de toute façon s'il s'agit de sauver quelqu'un ce sont les creuseurs eux-mêmes qui sont engagés. S'il s'agit d'un creuseur qui s'est blessé avec un outil de travail dans le puits, on l'amène rapidement au dispensaire de la coopérative pour les soins (entretien, Kolwezi, le 13 février 2023).

Beaucoup de travailleurs se réfèrent également au PDG qui, selon eux, prend soin des travailleurs mais seulement « quand il a des moyens » (entretien, Luhiji, le 11 mai 2023). Les comités de creuseurs sont des structures informelles qui sont souvent structurées par occupation, comme le comité des *saliseurs* (qui transportent les sacs de minerais du puits jusqu'à la surface) ou le comité de *bongeteurs* (qui utilisent un marteau pour couper les grosses pierres en petits morceaux). Mais souvent ces comités jouent aussi un rôle crucial dans la protection des travailleurs. Le comité de saliseurs, par exemple, forme des mobiles pour faire des inspections dans les sites (entretien,

Kolwezi, le 14 février 2023), tandis que le comité de *bongeteurs* à Nyabibwe essaie de soutenir ses membres en faisant des cotisations pour les soins de santé (entretien, Nyabibwe, le 28 mars 2023).

Les coopératives jouent un rôle similaire (Mwishamali et al, à paraître). Leur intervention est très appréciée par certains travailleurs, tandis que d'autres sont beaucoup plus sceptiques. Les coopératives réclament généralement 10% de la production comme contribution. Au retour, ils garantissent un minimum de protection sociale, mais seulement pour les membres. Un président d'une coopérative, par exemple, explique qu'ils utilisent cette contribution pour la construction des toilettes et des douches. D'autres coopératives ont des postes de santé avec des *secouristes* qui peuvent soigner les blessés et des ambulances. Mais plusieurs travailleurs ont l'impression que la coopérative n'intervient qu'en cas d'accident mortel :

La seule intervention de la coopérative c'est quand quelqu'un meurt dans un accident, là la coopérative prend en charge l'enterrement en achetant le cercueil. Il faut attendre la mort de gens pour intervenir ? (entretien, Kolwezi, le 14 février 2023).

S'il mourrait, cela dépendra de la coopérative qui s'en charge ; elle va acheter le cercueil, l'espace pour enterrer. Si vous mourrez, ils vont supporter le deuil, du début jusqu'à la fin (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Mais quand quelqu'un meurt par accident, là maintenant la coopérative assiste pour l'enterrement en achetant le cercueil, c'est la seule assistance de la coopérative que je connais (entretien, Kolwezi, le 13 février 2023).

Images 10-12. L'intervention d'un *secouriste*





Source : Equipe Conduire au Changement

SAEMAPE est le service technique du Ministère des Mines. Leurs techniciens ont un aperçu général du site et orientent les différentes équipes. Ils doivent se rassurer, entre autres, que les puits ne font pas de collision en sous terrain (entretien, Kolwezi, le 15 mars 2023). Ils vérifient aussi la stabilité des puits :

Toi tu peux être en train de travailler en te disant que le puits est en bon état mais quand SESCAM fait le constat il te dira que ce puits présente un danger à tel endroit et t'obligera d'arranger l'endroit en question (entretien, Kolwezi, le 14 mars 2023).

Par contre, comme nous l'avons mentionné, les services de SAEMAPE sont payants, ce qui frustre les travailleurs comme ils paient déjà une contribution sur la production. En théorie, cette contribution devrait couvrir, entre autre, une assistance en cas de soucis de santé. Mais nos interlocuteurs disent ne pas avoir eu d'expériences dans ce sens :

SAEMAPE c'est beaucoup plus en cas d'accidents qu'il intervient, et là encore ce n'est pas gratuit car avant même que leurs techniciens descendent dans un puits pour intervenir on doit les payer (entretien, Kolwezi, le 13 février 2023).

Les agents de SAEMAPE nous disaient que si le creuseur tombe malade pendant qu'il a sa carte de creuseur, qu'on peut le faire soigner gratuitement. Mais je n'ai jamais vu quelqu'un dire qu'il a bénéficié des soins gratuits. On en entend seulement parler, mais moi, je ne peux pas témoigner et je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui a bénéficié de ces soins gratuits (entretien, Luhiji, le 13 mai 2023).

En bref, nous avons parlé avec beaucoup de personnes qui se disent être déçues par rapport à l'intervention de la coopérative et des services étatiques :

Tu sais que quand nous produisons, il y a de pourcentage qu'il soutire pour le SAEMAPE, le service de mine et la coopérative, je pense que c'est dans cette argent qu'on doit toucher s'il y a un problème pour aider la personne mais nous, on nous avait abandonné sincèrement (entretien, Luhihi, le 11 mai 2023).

Les prix des minerais

A part des problèmes d'accidents et de maladies, un grand nombre d'interlocuteurs, surtout dans la chaîne du cobalt, se plaignent aussi du prix de vente des produits. Nombreux interlocuteurs disent que le prix de vente ne leur permet pas de gagner assez d'argent pour vivre convenablement et faire vivre leurs familles, malgré leurs durs efforts et tous les risques physiques qu'ils courent en faisant ce travail. L'impact des bas prix ne se limite pas aux creuseurs eux-mêmes, comme le témoigne cette vendeuse de sacs : « Ce qui me dérange dans ce travail, c'est quand les étrangers n'achètent pas à un bon prix le produit. S'ils ne paient pas bien les creuseurs, à leur tour, ils n'achèteront pas non plus les sacs » (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Un chef de dépôt adjoint a exprimé que les prix sont déterminés au niveau international, ce qui ajoute un élément de complexité pour les exploitants artisanaux quand il s'agit de comprendre les prix et d'en revendiquer de meilleurs :

En plus, ils [les creuseurs] peuvent faire des troubles et commencer à chanter : 'le prix a baissé et tout ça !'. Non-non, écoutez ! Ce n'est pas nous qui achetons les minerais ; là où ça va, vous et nous, nous ne savons pas ! Il y a ce qu'on appelle LMB [LME – London Metal Exchange], c'est au niveau mondial ! Vous allez entendre que le prix du cuivre a baissé, ou soit que ça a monté ! Oh, le prix du cobalt ainsi de suite ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Un autre interlocuteur a dit : « les creuseurs ne connaissent pas le LME si on vient acheter et que le LME a diminué de fois on se requerre » (entretien, Nzibira, le 21 juillet 2023).

Mais le prix n'est pas la seule préoccupation pour les petits producteurs lorsqu'il s'agit de la vente des minerais. Bon nombre d'interlocuteurs se plaignent également des balances (les « Metorex », comme on les appelle souvent dans la région du Haut-Katanga et Lualaba). Plus précisément, ils se plaignent de balances truquées par les acheteurs Chinois pour afficher une teneur de minerais moins élevée que selon leur propre évaluation, en tant qu'exploitants artisanaux avec une bonne connaissance des minerais. Nos interlocuteurs ont parlé de minerais d'une teneur bien inférieure à celle des périodes précédentes, avant la venue de ces acheteurs.

D'autres problèmes sont liés aux retards dans le paiement, comme cette femme transporteuse : « Depuis lundi on m'a pas encore payée ; ça fait maintenant une semaine » (entretien, Nyabibwe, le 18 mars 2023).

Selon nos données qualitatives, le prix et la vente des minerais – y compris la teneur de ces minerais – représente la préoccupation la plus significative des exploitants artisanaux. Bon nombre d'exploitants interviewés ont exprimé le point de vue que les prix de vente étaient bien meilleurs il y a quelques années, et que le prix offert par les dépôts chinois ne leur permet pas de gagner leur vie convenablement ni de faire vivre leurs familles. Malgré l'importance de la question des prix, cette préoccupation majeure des exploitants artisanaux n'est souvent pas prise en compte par les décideurs qui pourtant sont très au courant de ces difficultés, comme les exploitants s'en plaignent souvent et de façon ouverte aux coopératives. Les quelques initiatives portant sur les prix et la vente n'ont eu jusqu'à présent que peu d'impact sur le terrain. Par exemple, l'Entreprise générale du cobalt

(EGC), une initiative du gouvernement congolais qui devait améliorer le prix d'achat offert aux exploitants artisanaux, ne fonctionne toujours pas quelques années après son lancement en 2021. Le projet pilote d'approvisionnement responsable de Mutoshi, pour sa part, a été mis en œuvre de 2018 à décembre 2020 sur le site de Mutoshi, dans les environs de Kolwezi (Reuters Staff, 2021). Le projet a été créé sur un terrain que l'entreprise minière Chemical of Africa (Chemaf) a loué à l'entreprise publique congolaise Gécamines, avec le soutien financier de Trafigura, une société de négoce de matière premières (Deberdt, 2021, p. 9). Kumi Consulting, un évaluateur tiers, et l'organisation internationale Pact ont également été impliqués (Trafigura, n.d.) Selon Trafigura, la productivité des exploitants artisanaux aurait augmenté grâce au projet de Mutoshi. Pourtant, lorsque les prix mondiaux du cobalt étaient plus élevés, les revenus moyens des exploitants artisanaux étaient – selon les propres conclusions de Trafigura – inférieurs à ceux du groupe d'exploitants artisanaux utilisé à des fins de comparaison. Le projet a pu, dans une certaine mesure, compenser la chute importante des prix du cobalt qui s'est produite par la suite. Pourtant, après cette chute des prix, les exploitants artisanaux impliqués dans le projet avaient des niveaux de revenus très bas, ce qui jette un doute sur la mesure dans laquelle le projet a réellement eu un impact économique (Deberdt et Billon, 2021).

La loterie

Les exploitants artisanaux font face à beaucoup d'incertitudes liées à la production, qui peut être perturbée par des facteurs exogènes, comme la pluie ou les formations géologiques, tout comme des facteurs endogènes, comme la disponibilité des ressources financières ou du matériel (Geenen, 2018). Souvent les équipes travaillent pendant plusieurs mois sans produire quelque chose – une période qui est appelé période préparatoire ou période de souffrance – avant d'arriver au gisement.

Quand on demandait aux interlocuteurs quels sont les problèmes majeurs dans leur travail, nombreux réfèrent au manque de moyens financiers pour continuer le travail dans les mines. Ils parlent souvent de manque de « sponsor » ou de « supporteur » ; c'est-à-dire de quelqu'un qui peut supporter les dépenses pendant la période préparatoire. Ces dépenses peuvent consister en la nourriture ou les outils de travail pour les travailleurs, mais de plus en plus, les opérations demandent aussi des investissements en machines. Les puits deviennent plus profonds, ce qui nécessite des pompes pour faire évacuer de l'eau. Quand on n'a pas quelqu'un qui sait les installer, les travaux peuvent être suspendu pendant des mois, voire des années :

Il y a de fois où le travail exige beaucoup alors que les supporteurs ne sont pas là. Par exemple ici en bas, il y a de trous qui demande de moteurs mais ils ont abandonné par manque d'un motopompe (entretien, Nzibira, le 23 juillet 2023).

Le travail dans les mines a souvent été présenté comme une loterie, et les travailleurs en parlent aussi en ces termes – cela a déjà été documenté en détail, entre autres dans les travaux doctoraux de Geenen (2015) et Katz-Lavigne (2020). Un travailleur à Nzibira nous dit que « notre travail est plein des risques mais nous avons toujours la foi de trouver » (entretien, Nzibira, le 15 juillet 2023). Une femme sponsor au Lualaba affirme que pour travailler dans les mines,

Il faut avoir le gout du risque. Nous risquons, nous perdons, mais nous ne lâchons pas parce que nous savons qu'on peut perdre sur 10 coups, mais sur le 11ième coup, nous pouvons récupérer tous les 10 coups perdus (entretien, Kolwezi, mars 2023).

C'est l'espoir de trouver qui pousse les travailleurs à continuer. Le travailleur de Nzibira qu'on vient de citer, explique qu'il avait trouvé un puits « où on pourra se perdre facilement ». Il est donc possible que tu creuses pendant une semaine sans rien trouver, et que ton collègue tombe sur des minerais de grande valeur. « C'est pourquoi il est difficile d'arrêter », conclut ce travailleur. Cet espoir est

souvent alimenté par des histoires ou des légendes qui circulent dans les sites, sur des creuseurs qui sont tombés sur des richesses inimaginables (et souvent la suite de l'histoire raconte qu'ils les ont gaspillés, donnant ainsi une dimension morale à ces récits).

Mais bon nombre de fois, cet espoir est aussi infusé avec une dose de fatalité. Considérons par exemple cette réponse d'un de nos interlocuteurs à Nizibra à la question comment il fait pour continuer à travailler : « On a toujours la foi, la faim fait qu'on travaille toujours, tenter, tenter toujours » (entretien, Nzibira, le 17 juillet 2023). Même si cette réponse manifeste un courage remarquable, la personne semble y croire seulement parce qu'elle n'a pas d'autre choix, parce qu'elle a faim.

Entre les balles et les chiens

Finalement, il y a un grand problème par rapport aux lieux où les exploitants artisanaux travaillent. Selon le Code Minier congolais, l'exploitation artisanale est autorisée dans des zones désignées (ZEA). En réalité, par contre, peu de zones d'exploitation artisanale ont été désignées, et encore moins sont situées dans des endroits viables pour l'exploitation et accessibles. Dans notre échantillon il n'y a pas de ZEA. Beaucoup d'exploitants artisanaux travaillent dans des espaces situés dans les concessions des grandes entreprises industrielles. À ces endroits ils sont à la merci des entreprises et leurs forces de sécurité. Parfois ils y sont tolérés – comme dans l'exemple de Shabara où la coopérative est tolérée par Glencore (entretien, Kolwezi, le 28 janvier 2023) – mais seulement jusqu'au moment où l'entreprise veut intensifier son exploitation. Souvent ils utilisent aussi de la violence (Cuvelier, 2020) même si l'entreprise (ses gardes de sécurité ou la police) ne peut pas utiliser la violence pour les chasser, ni commettre des violations des droits de l'homme (entretien, Kolwezi, janvier 2023).

Les exploitants artisanaux se plaignent qu'ils n'ont pas d'espaces où ils peuvent travailler en étant sûrs de ne pas être chassés :

Comment allons-nous vivre ? Toutes les collines intéressantes appartiennent maintenant à des privés. Des blancs qui ont déjà tout acheté. Si tu vas à gauche, il y a les balles. Si tu vas à droite, il y a les chiens. Nous souffrons ! C'est pourquoi nous demandons de l'aide. Que le président nous aide ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Images. Les dangers de l'industrie





Source : Equipe Conduire au Changement

Le bilan est mitigé lorsqu'il s'agit de l'impact de l'exploitation industrielle ou semi industrielle. Le DG d'une coopérative a exprimé par exemple qu'il y a des facteurs de risque dans l'exploitation industrielle et non seulement dans l'exploitation artisanale :

Même dans le site d'exploitation minière industrielle, qu'est-ce qu'on apprend pas ! Parce que la ville de Kolwezi est vraiment industrielle. Quelqu'un qui est tombé dans l'acide, quelqu'un qui a été emballé avec la bande transporteuse, il est décédé, quelqu'un qui a été tamponné par l'engin, ainsi de suite. Donc les risques sont partout. Il n'y a pas que dans l'exploitation minière artisanale où on trouve assez de risques. Non, dans tout travail, si vous ne faites pas attention, vous êtes exposé au risque (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Quelques exploitants artisanaux ont décrit la découverte (l'utilisation d'équipements mécanisés pour enlever la ou les couches supérieures du sol afin de mieux permettre l'extraction artisanale) comme étant une solution souhaitable pour réduire le risque d'accidents et permettre aux creuseurs de trouver plus facilement les minerais :

Les conditions dans lesquelles nous travaillions à Kasulo : la première c'est le puits. Donc l'homme doit forer le puits et descendre, il y avait beaucoup d'éboulements. Mutoshi aussi c'était la même situation. Alors qu'ici où nous sommes venus, on a déjà fait pour nous la découverte ! Tel que vous le voyez, les minerais sont là, directement visibles. La découverte étant déjà faite, quand vous arrivez, vous commencez directement à couper. Cela ne nécessite ni torche, ni qu'on installe un souffleur. Nous voyons même le ciel, et même le téléphone passe. Alors, ce sont ces conditions qui m'ont retenu pendant longtemps ici (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Par contre, certaines autres personnes ont parlé des difficultés économiques et de la faim que les creuseurs subissent quand les sites miniers artisanaux sont fermés pendant que l'on fait la découverte :

C'est dans cette morale que nous faisons comprendre au creuseur. 'Oh ! pourquoi nous ne travaillons pas ces deux semaines ! Nous sommes affamés !' Non, non, non ! Nous faisons la découverte pour que vous puissiez bien travailler ! Qu'il n'y ait pas de décès, qu'il n'y ait pas de gens qui se fracturent, ainsi de suite. Vous voyez que la personne est en train de comprendre petit à petit ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Comme un creuseur l'a exprimé, le niveau de mécontentement chez les creuseurs augmente quand le puits est trop longtemps fermé pour maintenir le bassin :

[Chercheur] Comme là, vous avez fait longtemps sans travailler ! J'étais venu ici depuis le 8 mars, nous avons travaillé seulement 4 jours et ils ont fermé. [Creuseur] : Là ils étaient en train d'éliminer les dangers qu'il y avait au-dessus pour que ça ne tombe pas sur nous ; alors ils enlèvent et ils élargissent le bassin. [Chercheur] : Et c'est bien ce qu'ils font ? puisqu'il paraît que vous vous fâchez quand ils ferment ! [Creuseur] Nous nous fâchons seulement quand ils ferment pendant longtemps ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

La précarité

Dans ce papier nous soutenons que la précarité est la condition de base du travail et de la vie dans les mines. Cette précarité se manifeste au niveau juridique, au niveau économique, au niveau sanitaire et sécuritaire, et au niveau psychologique. Dans ce qui suit, nous démontrons aussi comment tous ces niveaux sont liés, et comment ensemble ils produisent les conditions de travail et de vie (et de mort) dans les sites.

Commençons avec le niveau juridique. Comme nous l'avons dit, la plupart des opérations minières artisanales et à petite échelle se font dans des zones qui n'ont pas été légalement instaurées comme ZEA, et souvent dans des concessions industrielles. Cela insécurise les exploitants miniers, qui pourtant investissent beaucoup dans les puits, comme le dit ce manager d'un puits :

Non seulement ce travail est trop risqué, les accidents et les maladies de toute sorte nous guettent, mais aussi il nous demande beaucoup d'argent avant même la production, donc on investit dans le vide si peut dire comme ça, par ce que tu peux dépenser beaucoup d'argent dans un puits qui ne finira pas à produire les minerais. Un autre problème en est que nous sommes des gens qui cherchent là où on a pas gardé [où il n'y a pas de minerais], donc on tente la chance (entretien, Luhihi, le 5 mars 2023).

En fait, des éléments d'informalité et de précarité se trouvent aussi bien dans le système des mines artisanales formelles, que dans les mines informelles. Dans certaines mines, tout semble être formalisé. Les coopératives sont bien organisées. Ils exigent que les travailleurs aient tous une carte de creuseur et qu'ils portent des équipements de protection, qu'il y ait des listes de travailleurs, et des horaires de travail. Mais dans ces mines il y a aussi des travailleurs temporaires – souvent ils viennent au moment de la grande production ou des travaux intensifs. Ces travailleurs travaillent plutôt dans l'informel et sont parfois mal vu, même si le PDG dépend fortement de cette main d'œuvre à certains moments. Un interlocuteur à Nyabibwe nous explique que ces travailleurs travaillent souvent « en désordre » et par conséquent, « ils meurent plus souvent » :

Il y a des gens qu'on appelle des *karemba*, ce sont des gens qui n'ont pas d'adresse quand ils travaillent dans des puits. On ne les accepte pas parce qu'ils créent des dégâts dans des puits en creusant en désordre. Ils meurent plus souvent dans des puits parce qu'ils se jettent dans des puits en désordre. On n'accepte pas ces gens. Mais un creuseur qui veut qu'on puisse le respecter doit avoir la carte de creuseur de la mine et la fiche d'identification de SAEMAP. Celui-là peut connaître un accident dans le puits et on vient l'assister car on sait bien l'identifier (entretien, Nyabibwe, le 23 mars 2023).

Lorsqu'un accident se produit, il est très important de savoir qui est entré dans le puits, et comment on doit diriger les actions de secours. En cas d'accident (mortel), la victime ou sa famille est prise en charge, à condition qu'elle soit en ordre avec les documents :

C'est seulement la fois passée que nous avons su que si quelqu'un meurt étant en ordre avec tous les documents ; il est à la charge de SAEMAPE; mais ce qui se passait auparavant, ce que si quelqu'un meurt, on laisse cela dans les mains de la coopérative et SAEMAPE avec le service de mine faisait semblant (entretien, Luhihi, le 17 mai 2023).

Si vous n'avez pas les documents exigés, vous pouvez mourir et personne ne s'occupera de vous. Ce qui aide parfois c'est avoir la carte de creuseur et la fiche d'identité, là les coopératives peuvent assister votre deuil (entretien, Nyabibwe, le 23 mars 2023).

Ce système formel a aussi tendance à exclure certaines catégories de travailleurs. Cela est le cas pour des catégories comme les femmes transporteuses, les petits acheteurs des minerais, ou les ramasseurs de sables. Selon les femmes transporteuses, dont on en cite trois ci-dessous, elles n'ont pas pu obtenir tous les documents nécessaires par manque de moyens. Mais une lecture critique de la situation générale montre que les femmes ne sont pas considérées comme des acteurs à part entière dans cette chaîne de valeur :

Les autorités de la mine disent que nous ne sommes pas de travailleurs dans la mine par ce que nous n'avons pas des cartes creuseurs et des fiches SAEMAPE. Pourtant nous n'avons pas les moyens de payer tous ces documents (entretien, Nyabibwe, le 17 mars 2023).

Si j'ai un problème dans le site ça n'engage personne. D'ailleurs on ne nous considère pas comme des exploitants miniers. Si on veut être considérées comme les travailleurs dans la mine nous devons d'abord payer les cartes creuseurs et pourtant nous n'avons pas les moyens (entretien, Nyabibwe, le 18 mars 2023).

Même votre bosse ne vous assiste en cas d'accident ? Pas du tout, il ne peut rien faire ; d'ailleurs il va commencer plutôt à chercher quelqu'un d'autre pour vous remplacer. Et toi tu penses pourquoi les transporteuses ne sont pas soutenues dans le site ? Bon ! Prenons d'abord le cas de nos boss, ils nous disent souvent que, ils n'ont pas signé de tels engagement avec nous ; notre engagement se limite au travail. Tandis que d'autres personnes comme les chefs de la coopératives et SAEMAPE disent que nous ne sommes pas soit membre de la coopérative et nous n'avons pas de carte creuseurs donc nous ne sommes pas enregistrées comme des exploitants ; ils ne peuvent rien pour nous. C'est vrai qu'on nous demande de payer les cartes mais notre moyen ne nous permet pas de nous acheter de cartes à 13 USD (entretien, Nyabibwe, le 21 mars 2023).

Toujours sur le plan juridique, le manque de contrat de travail avec le PDG insécurise les travailleurs, même s'il y a souvent des conventions orales. Ce manque de contrat fait en sorte que le patron peut renvoyer les travailleurs à tout moment. En plus, il n'est pas obligé d'intervenir en cas d'accident :

Notre premier problème ici nous travaillons sans contrat ou engagement avec nos bosses, ce qui fait que pour un petit problème il te coupe le salaire ou te chasse. Un autre problème, tu peux faire un accident, tu es blessé cela ne dit rien à votre patron. Ils nous disent souvent que notre ivresse qui a provoqué tout ça (entretien, Luhihi, le 18 mai 2023).

Nous tous on sait que lorsqu'on fait ce travail il n'y a pas la prise en charge en cas d'accident les bosses nous l'ont déjà dit : ils ont leurs travailleurs qu'ils prennent déjà en charge, nous on n'a pas un contrat avec eux (entretien, Nyabibwe, le 25 mars 2023).

Deuxièmement, il y a une grande précarité au niveau économique. Comme nous avons mentionné précédemment, la production artisanale – et donc les revenus – est extrêmement variable et dépend des facteurs exogènes et endogènes. Même si l'espoir de « gagner la loterie » anime les esprits,

l'incertitude autour de la production et des revenus insécurise les travailleurs. Une plainte fréquente est qu'au moment où la période des travaux préparatoires est clôturée et que la mine commence à beaucoup produire, le PDG change les conventions, qui étaient des conventions orales au début des travaux. Dans cette situation le PDG peut réclamer une plus grande partie pour lui :

Mais ce qui nous dérange encore plus, ce sont les PDG. Je peux travailler dans les mauvaises conditions, je mange trop mal, je dors très mal, tu travailles sans repos, tout ça, mais quand vous trouvez de l'or, le PDG commence à changer les conventions. Oh nous avons une dette on doit payer d'abord, je vous ai payé les documents tel jour, donc ils commencent à inventer des choses pour réduire notre part les travailleurs. Si c'était 30%, il cherche à le réduire à 25% ou 20% (entretien, Luhihi, le 20 mai 2023).

Une autre plainte est que les travailleurs ne sont pas toute de suite payés, mais le sponsor dit d'attendre pour que lui aussi aille d'abord vendre (entretien, Nyabibwe, le 23 mars 2023).

Troisièmement, nous avons analysé les dynamiques autour de la sécurité au travail et la santé. Les données ont encore une fois démontrées les mauvaises conditions sécuritaires et sanitaires dans les sites – des conditions qui sont malheureusement largement connues depuis longtemps. Nous avons montré comment nos interlocuteurs oscillent entre des attitudes plutôt fatalistes, et des stratégies mises en place pour prévenir des accidents ou d'en atténuer les conséquences.

Finalement, la notion de la précarité a aussi été associée à un état psychologique où les travailleurs ne se sentent pas valorisés. Cela a été exprimé de manière suivante par un travailleur à Nyabibwe : « Les boss négligent beaucoup notre travail, c'est comme une main d'œuvre peu importante » (entretien, Nyabibwe, le 19 mars 2023). Mais ils ne s'expriment pas seulement par rapport à la valorisation de leur travail comme tel. Ils s'expriment aussi très clairement vis-à-vis le jugement moral fait sur eux. Les creuseurs artisanaux sont souvent vu comme des « voyous » ou des « bandits » (voir aussi Katz-Lavigne et al, 2024), chose à laquelle plusieurs de nos interlocuteurs s'opposent :

Le creuseur n'est pas un voyou ! Le creuseur est un responsable. Parmi les creuseurs qui entrent dans les puits, comme c'est le cas pour nous et particulièrement moi, je ne fume et ne bois pas des boissons alcoolisées (entretien, Kolwezi, le 10 mars 2023).

Veuillez penser à nous. Nous sommes des responsables ! Le creusage, ce n'est pas un lieu pour les bandits ou un lieu de voyous. C'est un travail que nous avons déjà pris avec responsabilité tout comme quelqu'un qui travaille à [l'entreprise]. Être creuseur ce n'est pas que non, ce sont des voyous. Oh ! vous ne faites rien entrer dans le trésor public ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

Un chef de site au Lualaba s'énonce dans le même sens :

C'est pourquoi souvent j'enseigne aux creuseurs que quand on t'appelle creuseur, ce n'est pas synonyme que tu dois être un voyou ou soit un irresponsable. Un creuseur c'est un responsable. Il travaille de la même manière que le travailleur de [l'entreprise] travaille. Pourquoi on ne va pas le valoriser ? L'équipement que celui-là porte, c'est celui que je vais aussi porter. Peut-être que moi je fais un travail plus dur que ce que fait ce travailleur-là des entreprises. On doit nous respecter et nous valoriser ! Il faut que moi-même j'accorde de la valeur à mon travail. Même si quelqu'un sait que je suis un creuseur, quand il arrive, il me regarde et il dit, oui ! Je suis là devant un creuseur responsable ! (entretien, Kolwezi, mars 2023).

De cette manière nos interlocuteurs essaient de regagner un peu de dignité. En même temps ils s'approprient de la notion de la responsabilité, en lui donnant une interprétation complètement différente.

Conclusion

Si l'approche de devoir de vigilance par les risques appelle à identifier les risques et mettre en place des stratégies de prévention et de gestion, la précarité appelle à un certain mode de vie : une conscientisation qui appelle à un certain comportement. Les propos partagés par nos interlocuteurs reconnaissant les conditions de travail dangereuses, l'instabilité des revenus et l'incertitude par rapport à l'accès aux sites. Ils montrent que certaines stratégies peuvent être mises en place : on peut faire des inspections, construire des soubassements, porter des équipements de protection. Il y a aussi des organisations qui peuvent intervenir en cas d'accident. Cependant, la mort est toujours présente : elle peut venir soudainement, tout comme elle peut t'approcher lentement, comme conséquence des pathologies qui s'accumulent dans le corps. Pour faire face à cela, un creuseur doit présenter un comportement dit responsable. Et souvent il doit juste prier. Il doit vivre avec les risques dans l'espoir de gagner.

Dans ce papier nous avons essayé d'évoquer les préoccupations principales que les participants dans cette recherche ont partagé avec nous. Ces préoccupations sont assez loin de la catégorisation des risques comme elle a été faite par l'OCDE – une catégorisation qui est utilisée comme référence par presque toutes les initiatives éthiques de la chaîne d'approvisionnement des minerais. Il est clair que la plupart de nos interlocuteurs ne connaît pas en détail ce que ces initiatives font, ni pourquoi elles sont là. Cependant, certains sont conscients que la surveillance accrue de leurs conditions de travail par la communauté internationale est le résultat des pressions de la part de consommateurs finaux. C'est une question de protection de la réputation des entreprises dirigeantes, plutôt qu'une protection de la vie des travailleurs des mines. Ces deux interlocuteurs, par exemple, comprennent que toutes ces initiatives n'arrivent pas par motivation intrinsèque d'améliorer la vie des travailleurs, mais par soucis de ne pas « salir » les chaînes d'approvisionnement :

Ce sont des gens qui sont envoyés par des consommateurs finaux, ils ne veulent pas aussi être salis » (entretien, Kolwezi, janvier 2023). « Tout ça c'est pour harmoniser les choses, donc ils ne viennent pas comme des anges, non ils viennent par cette procédure (entretien, Kolwezi, mars 2023).

En plus, ces initiatives ne prennent pas suffisamment en compte les besoins des travailleurs. Elles suivent généralement les consignes du bailleur :

Les initiatives viennent, parce qu'ils ont eu de l'argent de tel partenaire, et que leur partenaire leur a dit de prendre telle direction, eux aussi ils viennent ici, ils vous disent, non-non, venez, venez, venez. Bon, quand une organisation a une possibilité d'avoir un financement, elle se soumet aux termes de référence (entretien, Kolwezi, mars 2023).

En mobilisant le concept de la précarité, nous avons voulu présenter ici la perspective des travailleurs dans les mines du sud-est et de l'est de la RDC. Nous soutenons, finalement, que cette précarité ne guide et limite pas seulement leurs actions, mais qu'elle est aussi maintenue au profit des entreprises en aval et des autres acteurs clés dans la chaîne d'approvisionnement comme il a été démontré dans nos travaux antérieurs (Verbugge et Geenen, 2020).

Références

Akilimali, M., Katz-Lavigne, S., Kumalo, L. et Geenen, S. (à paraître). *La participation de la société civile à la régulation des chaînes d'approvisionnement en minerais à l'Est de la RDC.*

Alaszewski, A. (2016). Anthropology and risk: insights into uncertainty, danger and blame from other cultures. A review essay. *Health, risk and society* 17 (3-4): 205-225.

Amoore, L. (2013). *The politics of possibility: Risk and security beyond probability*. Durham: Duke University Press.

Arian, H., Mwishamali Lukobo, E., Geenen, S. et Katz-Lavigne, S. (2025). The responsible cobalt sourcing assemblage: Thinking through a booming governance framework. *The Extractive Industries and Society* 22: 101613.

Beck, U. (1992) *Risk society. Towards a new modernity*. Sage Publications.

Boholm, A. (2003). The cultural nature of risk: Can there be an anthropology of uncertainty? *Ethnos* 68 (2): 159-178.

Butler, J. (2004) *Precarious life. The powers of mourning and violence*. London: Verso.

Corporate Europe Observatory (2021) *Tirées d'affaire? Le lobbying des multinationales contre une législation européenne sur le devoir de vigilance*.

Cuvelier, J. (2020) *Making sense of repressive actions against artisanal miners in southeastern Democratic Republic of Congo*. Congo Research Briefs. Ghent University.

Cuvelier, J., Van Bockstael, S., Vlassenroot, K. et Wakenge, C. I. (2014). *Analyzing the impact of the Dodd-Frank Act on Congolese livelihoods*.

Deberdt, R. (2021). The Democratic Republic of the Congo (DRC)'s response to artisanal cobalt mining: The Entreprise Générale du Cobalt (EGC). *The Extractive Industries and Society* 8 (4): 101013.

Deberdt, R. et Billon, P. (2021). Conflict minerals and battery materials supply chains: A mapping review of responsible sourcing initiatives. *The Extractive Industries and Society* 8 (4): 100935.

Dillon, M. (2008). Underwriting security. *Security Dialogue* 39 (2–3): 309–332.

Douglas, M. (2000). *Purity and danger. An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. London: Routledge.

Douglas, M. et Wildavsky, A. (1983). *Risk and culture: An essay on the selection of technical and environmental dangers*. Berkeley: University of California Press.

Emel, J. et Huber, M.T. (2008). A risky business: Mining, rent and the neoliberalization of 'risk'. *Geoforum* 39 : 1393–1407.

Garsten, C. et Hasselström, A. (2003). Risky business: Discourses of risk and (ir)responsibility in globalizing markets. *Ethnos* 68 (2): 249-270.

Geenen, S. (2012). A dangerous bet. The challenges of formalizing artisanal mining in the Democratic Republic of Congo. *Resources Policy* 37 (3): 322-330.

Geenen, S. (2018). Underground dreams. Uncertainty, risk and anticipation in the gold production network. *Geoforum* 91: 30-38.

Geenen, S., Kabilambali, G., Mussa Bashizi, F. et Vanlerberghe, E. (2021). *Celles qui « vieillissent trop vite »*. *La santé des femmes dans les mines de Kamituga, RDC*. IOB Working Paper 2021.07. University of Antwerp, Institute of Development Policy.

https://medialibrary.uantwerpen.be/files/8518/e608a737-99da-4e18-aebe-b164f2034455.pdf?_ga=2.30316159.1190892289.1641810962-1520452905.1639384130

Geenen, S., Bikubanya, D.L., Dunia Kabunga, P., Igugu, O., Kabilambali, G., Katoto, P., Marijsse, S., Mayeri, D., Muhanzi Aganze, G., Mukotanyi Mugisho, S., Mussa Bashizi, F., Nkuba, B., Vanlerberghe, E., Zahinda Mugisho, F. (2021) *La fièvre de l'or. Santé et environnement dans les mines d'or de Kamituga, RDC*. IOB Working Paper 2021.10. University of Antwerp, Institute of Development Policy. https://medialibrary.uantwerpen.be/files/8518/ab7b5f94-9a8d-4cd2-ae50-fa7d00d0f037.pdf?_ga=2.30316159.1190892289.1641810962-1520452905.1639384130

Geenen, S. et Bikubanya, D.L. (2024) Heterogeneity and Labour Agency in Artisanal and Small-scale Gold Mining in the Democratic Republic of Congo. *Development and Change* 55 (1): 123-156.

Gibb, M. (2020). *Weak links*. Aeon. <https://aeon.co/essays/what-the-supply-chain-metaphor-obscures-about-global-justice>.

Gustafsson, M.-T., Schilling-Vacaflor, A., et Lenschow, A. (2022). Foreign corporate accountability: The contested institutionalization of mandatory due diligence in France and Germany. *Regulation & Governance* 17 (4): 891-908.

Kasmir 2018, Precarity. In Stein, F., Lazar, S., Candea, M., Diemberger, H., Robbins, J., Sanchez, A. et Stasch, R. (eds.) *The Cambridge Encyclopedia of Anthropology*. Cambridge.

Katz-Lavigne, S. (2020). Distributional impact of corporate extraction and (un)authorised clandestine mining at and around large-scale copper- and cobalt-mining sites in DR Congo. *Resources Policy* 65: 101584.

Katz-Lavigne, S., Arian, H., Deberdt, R. et Geenen, S. (2023) [Driving Change in the Democratic Republic of Congo: an initial mapping of participation in mineral regulation and responsible sourcing](#). IOB Working Paper 2023.04. University of Antwerp, Institute of Development Policy.

Kemp, D., Owen, J. et van de Graaff, S. (2012) Corporate social responsibility, mining and “audit culture”. *Journal of Cleaner Production* 24 : 1-10.

Landau, I. (2019). Human rights due diligence and the risk of cosmetic compliance. *Melbourne Journal of International Law*. 20 : 221-248.

LeBaron, G., Lister, J. et Dauvergne, P. (2017). The new gatekeeper: Ethical audits as a mechanism of global value chain governance. In A. C. Cutler et T. Dietz (Eds.) *The politics of private transnational governance by contract*. London: Routledge : 97-114.

Marijsse, S. et Munga Mwishu, T. (2021) *Apprivoiser l'eau et l'air. La lutte contre les fuites des technologies dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Sud-Kivu, RDC*. IOB Working Paper 2021.05. University of Antwerp, Institute of Development Policy. https://medialibrary.uantwerpen.be/files/8518/67e87758-7d8e-48ea-ba08-fc5672eaf2ab.pdf?_ga=2.249541319.1190892289.1641810962-1520452905.1639384130

Martin, R. (2007). *An empire of indifference: American war and the financial logic of risk management*. Durham: Duke University Press.

Mezzadri, A. (2010). Globalisation, informalisation and the state in the Indian garment industry. *International Review of Sociology* 20(3): 491-511.

- Miyakazi, H., (2006). Economy of dreams: hope in global capitalism and its critiques. *Cultural Anthropology* 21 (2): 147-172.
- Mwishamali, E., Katz-Lavigne, S. et Geenen, S. (à paraître) *Les coopératives : les portiers des sites*.
- Nixon, R. (2011). *Slow violence and the environmentalism of the poor*. Harvard University Press.
- Nkuba, B., Zahinda Mugisho, F. et Muhanzi Aganze, G. (2021) *Technologies (ir)responsables dans l'orpaillage : quels risques pour l'environnement et la santé ? Cas de Kamituga et Misisi, RDC*. IOB Working Paper 2021.06. University of Antwerp, Institute of Development Policy.
https://medialibrary.uantwerpen.be/files/8518/bd5a2ca3-36a1-4077-bec3-e979e1d81210.pdf?_ga=2.224834010.1190892289.1641810962-1520452905.1639384130
- OCDE (2016). *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas: Third Edition*. Paris, OCDE.
- OCDE (2023). *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises*. Paris, OCDE.
- Parker, D. P., Foltz, J. D. et Elsea, D. (2016). Unintended Consequences of Sanctions for Human Rights: Conflict Minerals and Infant Mortality. *The Journal of Law and Economics* 59(4): 731-774.
- Parker, D. P. et Vadheim, B. (2017). Resource Cursed or Policy Cursed? US Regulation of Conflict Minerals and Violence in the Congo. *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists* 4(1): 1-49.
- Partzsch, L. et Vlaskamp, M. C. (2016). Mandatory due diligence for 'conflict minerals' and illegally logged timber: Emergence and cascade of a new norm on foreign accountability. *The Extractive Industries and Society* 3(4): 978–986.
- Ponte, S. (2019). Green Capital Accumulation: Business and Sustainability Management in a World of Global Value Chains. *New Political Economy* 25(1): 72–84.
- Postma, H., Geenen, S. et Partzsch, L. (2021). Digging for due diligence: The case of non-state mineral supply chain regulation by ITSCI in Rwanda. *The Extractive Industries and Society* 8 (3): 100920.
- Reuters Staff (2021). Congo launches state artisanal cobalt buyer. *Reuters*.
<https://www.reuters.com/article/congo-mining-cobalt-idAFL8N2LT2V0>
- Sarfaty, G. A. (2015). Shining light on global supply chains. *Harvard International Law Journal* 56(2): 419–464.
- Schütte, P. (2019). International mineral trade on the background of due diligence regulation: A case study of tantalum and tin supply chains from East and Central Africa. *Resources Policy* 62: 674-689.
- Siegman, K. et Schiphorst, F. (2016). Understanding the globalizing precariat: From informal sector to precarious work. *Progress in Development Studies* 16 (2): 111-123.
- Skinner, J. (2000). The eruption of chances peak: Montserrat, and the narrative containment of risk. In: Caplan, P. (ed.) *Risk Revisited*. London: Pluto Press.
- Standing, G. (2011). *The precariat: The new dangerous class*. Bloomsbury Academic.
- Stanley, A. (2013). Natures of risk: Capital, rule, and production of difference. *Geoforum* 45: 5-16.

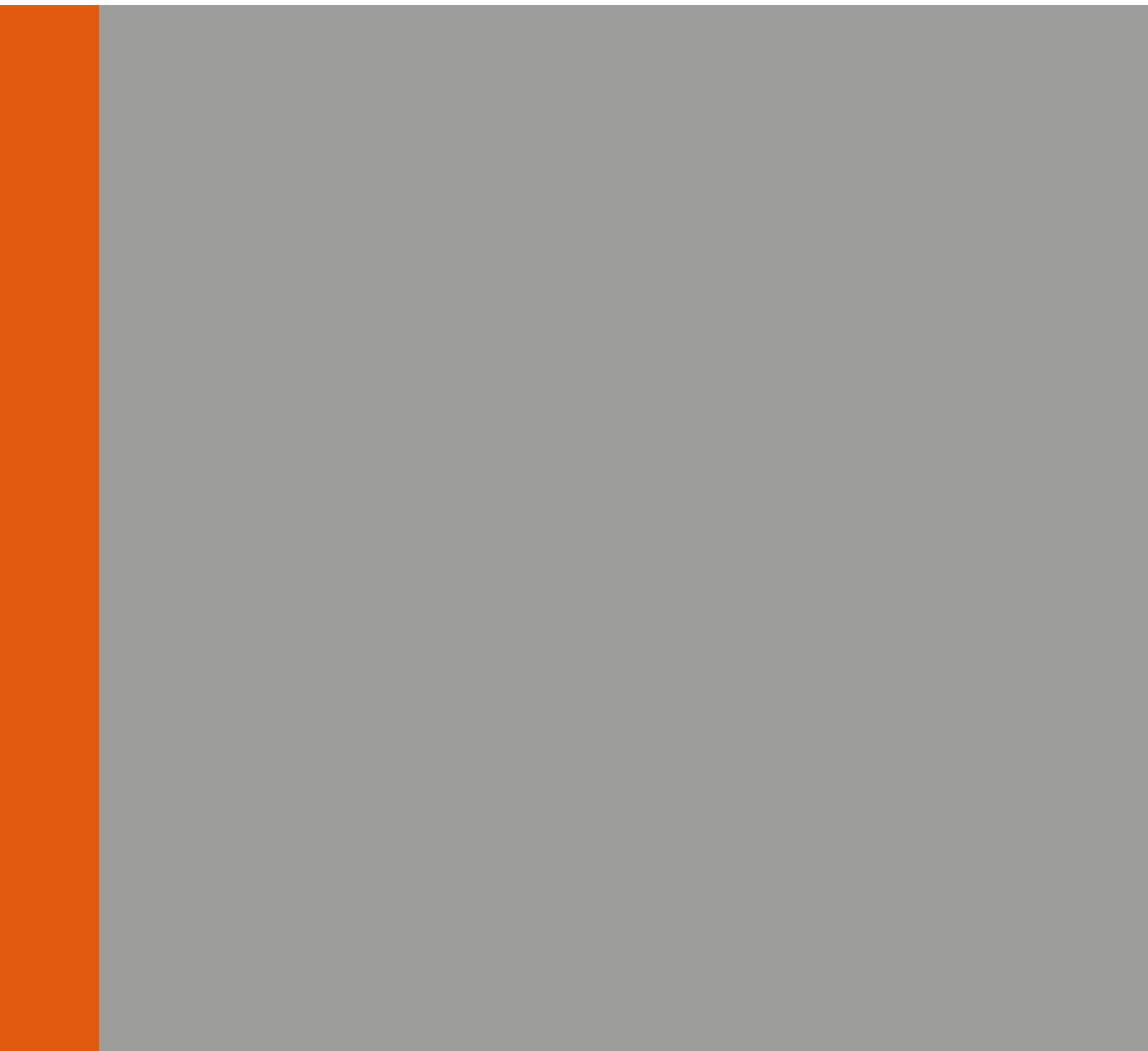
Stoop, N., Verpoorten, M. et van der Windt, P. (2018). More legislation, more violence? The impact of Dodd-Frank in the DRC. *PLOS ONE* 13 (8).

Tversky, A. et Kahneman, D. (1986). Rational choice and the framing of decisions. *The Journal of Business* 59 (4): 251-278.

Verbrugge, B. et Geenen, S. (2020) *Global gold production touching ground. Expansion, informalization, and technological innovation*. Basingstoke: Palgrave.

Sources de financement

Cette recherche a été rendue possible par le projet Driving Change (G023822N, financé par le FWO, 2022-2025), avec un financement supplémentaire d'InfoMine (Université d'Anvers BOF Small Research Grant 50500).



University of Antwerp
| **IOB** | Institute of
Development Policy